

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 12 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 12 novembre 2018 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Ève Allain, Mireille Langlois et Sylvie Blais
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Était également présente à cette séance, madame Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-511
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en ajoutant les points suivants aux affaires nouvelles:

- a) Réparation des traverses de chemins de fer
- b) Installation de bordure à la maison LeGrand

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-512
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que les procès-verbaux des séances du 09, du 22 et du 25 octobre 2018 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-513
ADOPTION DES COMPTES À PAYER,
DES LISTES DE DÉPÔT-SALAIRES ET
DES CHÈQUES AU 31 OCTOBRE 2018

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires portant les numéros 97263 à 97278 et 906370 à 906462 et des chèques portant les numéros 97259 à 97274 et 911934 à 912072 et que les comptes à payer au montant de 57 675.21 \$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale/ secrétaire-trésorière

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2018

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil municipal les états financiers au 31 octobre 2018.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture de la correspondance

- Correspondance de madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie, concernant la couverture d'ambulance en déploiement dynamique;
- Lettre de monsieur Henri Chouinard, gestionnaire du programme Réno Région pour la MRC du Rocher-Percé, concernant le suivi des dossiers du projet Réno Région 2018 pour la municipalité de Port-Daniel-Gascons;
- Correspondance de madame Nathalie Drapeau, directrice générale de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, concernant la semaine québécoise de réduction des déchets;
- Centre d'action bénévole Gascons-Percé inc. : tournée des commerces et institutions de la Sureté du Québec;
- MRC du Rocher-Percé : Résolution numéro 18-10-183-0, avis de conformité – règlement numéro 2018-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons;
- Correspondance d'un citoyen pour une plainte concernant les travaux de pavage;
- Cercle de Fermières de Gascons : demande de subvention pour un projet artisanal en milieu scolaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-514 **DON – FABRIQUE DE GASCONS**

1ère proposition

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don au montant de 344.93 \$, taxes incluses, soit 100 % de la facture à La Fabrique de Gascons pour avoir vidé le réservoir septique qui sert aussi au Vieux Couvent qui appartient à la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Les opinions étant partagées, monsieur le maire demande le vote:

Pour: 2 SB, MEA

Contre: 4 HL, MAB, ML, DL

La proposition est donc rejetée.

2ième proposition

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don au montant de 150.00 \$, taxes en sus, soit 50 % de la facture à La Fabrique de Gascons pour avoir vidé le réservoir septique qui sert aussi au Vieux Couvent qui appartient à la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Les opinions étant partagées, monsieur le maire demande le vote:

Pour: 4 HL, MAB, ML, DL

Contre: 2 SB, MEA

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-515
DON – FONDATION DU CSSS DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don de 300 \$, soit quatre billets au montant de 75 \$/billet pour un événement au profit de la fondation du CSSS du Rocher-Percé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-516
DON – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE PORT-DANIEL

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 5 000 \$ pour l'installation de deux thermopompes pour le Club de l'âge d'or de Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-517
DON – CLUB OPTIMISTE DE GASCONS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don de 100 \$ au Club Optimiste de Gascons à l'occasion du radiothon des clubs sociaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-518
DON - CENTRAIDE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don de 50 \$ à Centraide Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-519
DON – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
SAINT-SIMÉON/PORT-DANIEL

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don de 50 \$ au Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-520
DON – ASSOCIATION ÉPILEPSIE GASPÉSIE SUD

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 25 \$ à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-521
DON – LA RESSOURCE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 25 \$ à La Ressource pour le téléradiothon qui a lieu en janvier prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-522
PAVAGE DU STATIONNEMENT DU HLM

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise de défrayer 50 % de la facture de Nasco inc., soit 4 104.00 \$ avant taxes pour le pavage du stationnement du HLM de Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-523
NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant ;

ATTENDU QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que monsieur Hartley Lepage soit nommé maire suppléant de la municipalité de Port-Daniel–Gascons pour agir en l'absence du maire et ce, pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS
DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport des activités 2018 du Bureau d'accueil touristique.

DÉPÔT DU BILAN 2018
DU CAMP DE JOUR, DES MERCREDIS MUSICAUX
ET DE L'OPEN GASPÉSIEN

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le bilan 2018 du Camp de jour, des mercredis musicaux et de l'Open Gaspésien.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-524
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
DE KUBOTA CANADA LTD

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Kubota Canada Ltd au montant de 2 119.18 \$, taxes en sus pour la réparation et l'entretien du tracteur Kubota.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-525
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
DE BERTHELOT ENTREPRISE ÉLECTRIQUE INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Berthelot Entreprise Électrique Inc. au montant de 7 680 \$, taxes en sus pour des travaux d'éclairage de la croix à la route de l'Église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-526
QUOTE-PART DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement du 4^{ième} versement de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé au montant de 94 556.25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-527
AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET PAIEMENT DE FACTURE
CONSTRUCTION JEAN & ROBERT LTÉE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la dépense et le paiement de facture de Construction Jean & Robert Ltée au montant de 12 220 \$, taxes en sus pour la réparation du pont dans la route Clemville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-528
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
TETRA TECH INC.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 420 \$, taxes en sus, pour des honoraires professionnels dans le dossier de l'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées à la firme Tetra Tech inc. Cette dépense sera défrayée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-529
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
TETRA TECH INC.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 9 530 \$, taxes en sus, pour le rehaussement de la route LeGrand à la firme Tetra Tech inc

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-530 9 (ANNULÉE)
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
M TRANSPORT DE LA RIVIÈRE INC.

Aucune proposition pour le paiement de cette facture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-531
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC.

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 1 545 \$, taxes en sus, à Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique inc. pour des services professionnels au 440, route Bellevue à Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-532
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC.

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 1 545 \$, taxes en sus, à Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique inc. pour des services professionnels au Parc Colborne à Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-533
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de facture au montant de 1 545 \$, taxes en sus, à Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique inc. pour des services professionnels sur le lot 59 situé au 280, route 132, Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-534
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
GROUPE SCE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture du Groupe SCE au montant de 1 237.50 \$ taxes en sus, soit 50 % de la facture pour des honoraires professionnels pour le diagnostic organisationnel. L'autre 50% de la facture sera payée lors de la réception du rapport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-535
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
CONSULTANTS O.P.R. INC.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Consultants O.P.R. inc. au montant de 2 931.86 \$ taxes incluses, pour des services professionnels dans le projet de conversion de l'aréna. Ceci correspond au dernier paiement du mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-536
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
ARPO GROUPE-CONSEIL

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Arpo Groupe-conseil au montant de 16 066.50 \$ taxes en sus, pour les services rendus concernant le projet de réfection de routes et de ponceaux.

Madame Marie-Ève Allain fait savoir son insatisfaction concernant cesdits services rendus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-537
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
PESCA ENVIRONNEMENT

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Pesca Environnement au montant de 2 900 \$ taxes en sus, pour l'élaboration d'un plan de compensation suite à des travaux en rive sur la plage située à Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-538
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la franchise au montant de 1 000 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec pour des dommages matériels survenus le 29 août dernier à Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-539
VÉRIFICATION JURIDIQUE DE L'APPEL D'OFFRES
CONCERNANT LES PLANS ET DEVIS
DU PROJET AQUEDUC ET ÉGOUT, SECTEUR GASCONS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, madame Chantal Vignet, à s'octroyer les services des firmes St-Onge & Assels, avocats inc. et celle de Tremblay Bois Mignault Lemay, (avocats spécialisés en droit municipal), pour la légalité de l'appel d'offres concernant les plans et devis du projet aqueduc et égout, secteur Gascons et pour la préparation dudit règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-540
COTISATION ANNUELLE 2018 DE L'OFFICE DE TOURISME DU
ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement de 656.26 \$ taxes incluses, à l'Office de tourisme du Rocher-Percé pour la cotisation annuelle 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-541
EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS
POUR LE RESTAURANT DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE madame Cécile Allain a besoin d'une aide supplémentaire au restaurant de l'aréna lors des tournois de hockey et autres occasions ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale à procéder aux embauches de mesdames Sarah-Maude Couturier et Mya Kim Langlois à titre d'aide occasionnel au restaurant de l'aréna, au taux de 12 \$/heure et ce, selon les besoins que madame Cécile Allain jugera nécessaire ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de six (6) heures pour madame Sarah-Maude Couturier pour le 28 octobre 2018 et le paiement de huit (8) heures pour madame Mya Kim Langlois pour le 28 octobre et le 03 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-542
AUTORISATION CONCERNANT LES INSTALLATIONS
PORTUAIRES AU HAVRE DE L'ANSE-À-LA-BARBE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de cession des installations portuaires au Havre de l'Anse-à-la-Barbe, la Direction des Ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada est à documenter le milieu afin d'établir les options de gestion des matériaux de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux, il se pourrait que de l'excavation soit requise et que la machinerie devra circuler et opérer sur la propriété de la municipalité ;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise Pêches et Océans Canada à circuler et à opérer sur notre propriété pour la réalisation des travaux et ce, en mettant le tout conforme à la fin desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-543
ESTIMATIONS DE GLISSIÈRES DE LES GLISSIÈRES DE
SÉCURITÉ J.T.D. INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte les deux estimations suivantes de Les Glissières de sécurité J.T.D inc. :

- Un montant de 3 880 \$, taxes en sus pour des glissières de sécurité à l'entrée de la route Chenel;
- Un montant de 3 500 \$, taxes en sus, pour des glissières de sécurité dans la route de l'Anse McInnis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-544
DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR EFFECTUER
DES TRAVAUX DE NETTOYAGE

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons, sous la recommandation de l'inspecteur municipal, accepte un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2019 dans le constat d'infraction 2018-04 pour effectuer les travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-545
BAIL DE LOCATION
FOURNIER MAINTENANCE INDUSTRIELLE INC.

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de Fournier maintenance industrielle inc. déménage à la cimenterie à la fin novembre 2018

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise Fournier Maintenance Industrielle inc. à laisser leur complexe à l'extérieur en place et ce, pour la durée de l'hiver.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mettra fin au bail à la date à laquelle l'entreprise aura libéré l'aréna de tout équipement leur appartenant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-546 (ANNULÉE)
DOSSIER DE LA RÉSIDENCE STE-GERMAINE

CONSIDÉRANT la légitimité des taxes foncières réclamées par la municipalité de Port-Daniel–Gascons envers la Résidence Ste-Germaine et ce, à titre d'occupante et/ou locataire d'un immeuble situé au 1A, route 132 Est à Gascons ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a mandaté, à maintes reprises, Me William Assels de la firme St-Onge & Assels d'entamer les procédures en recouvrement des taxes impayées par la Résidence Ste-Germaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut renoncer aux taxes et intérêts, le tout conformément à la jurisprudence en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière alternative pour le recouvrement des taxes impayées serait de saisir les loyers dus des locataires dans le cadre d'une saisie en mains tierces, le tout conformément aux articles 711 à 718 du code de procédure civile du Québec, sous réserve des contestations possibles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons dépose au tribunal une demande en justice visant le recouvrement des taxes foncières avant que celles-ci ne soient prescrites, laquelle sera en vigueur pour une période de dix (10) ans et qu'ainsi la municipalité pourra à ce moment saisir les loyers dus des locataires dans le cadre d'une saisie en mains tierces, sous réserve des contestations possibles.

Les opinions étant partagées, monsieur le maire demande le vote:

Pour: 3 ML, HL, DL

Contre: 3 MAB, MEA, SB, HG

Monsieur le maire tranche et vote contre cette proposition pour la raison suivante: Cette dernière alternative pour le recouvrement des taxes impayées par la Résidence Ste-Germaine serait défavorable aux personnes demeurant dans cette Résidence, car il pourrait y avoir un risque à ce que cesdites personnes ne comprennent pas le pourquoi du saisissement de leur chèque et que cela leur cause de l'anxiété pouvant nuire à leur état de santé.

La proposition est donc rejetée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-547
ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION
TECQ 2014-2018

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-548
DEMANDE D'APPUI AUX MEMBRES DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SHIGAWAKE PORT-DANIEL

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la demande d'appui aux membres du conseil d'établissement de l'école Shigawake Port-Daniel pour le remplacement de la voie de dépassement par une ligne double situé devant l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-549
DEMANDE D'APPUI POUR LA CAMPAGNE DU MASSE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la demande d'appui pour la campagne du Masse «De travailleuses à chômeuses, même injustice, même combat!» sur l'accessibilité à l'assurance-chômage dans une perspective féministe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-550
PROPOSITION CHRONIQUE MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons puisse s'offrir les services de la radio Bleu FM pour des chroniques à l'occasion, et ce montant ne dépassant pas 100\$/chronique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
DU VIEUX COUVENT

Aucune proposition, mais plutôt une demande pour une rencontre entre élus(es) pour discuter de ce projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-551
FESTIVITÉS DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un montant de ± 1 000 \$ pour les festivités de Noël des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-552
AUTORISATION DE DÉNEIGEMENT - ROUTE DU PARC

ATTENDU QUE Dyno Nobel Canada inc. désire effectuer des opérations de déneigement et de déglçage sur la route du Parc sur une longueur de quatre point un (4.1) kilomètres pour la saison hivernale 2018-2019 ;

ATTENDU QUE cette route est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et à l'intérieur des limites de la municipalité de Port-Daniel–Gascons ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'entreprise Dyno Nobel Canada inc. à effectuer l'entretien de la route du Parc sur une longueur de quatre point un (4.1) kilomètres pour la saison hivernale 2018-2019 et ce, selon les exigences de déneigement et de déglçage demandées par le ministère des Transports ;

QUE tous les frais de déneigement et de déglçage de cette autorisation seront assumés par l'entreprise Dyno Nobel Canada inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-553
JOUJOUTHÈQUE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise que la joujouthèque soit déménagée à la Souche pour une période d'essai, que les jeux et mobiliers de la Joujouthèque soit prêtée et qu'un employé(e) soit engagé à raison de 3 ou 4 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-554
EMBAUCHES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE les postes administratifs à titre de secrétaire-trésorière adjointe/coordonnatrice des services administratifs, agente administrative, préposée à la perception et taxation et secrétaire-réceptionniste au Point de services sont vacants depuis quelques mois ;

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, poste cadre, est aboli et remplacé par le poste de secrétaire-trésorière adjointe/coordonnatrice des services administratifs, poste cadre ;

ATTENDU QUE selon l'article 4 de la Politique de travail mentionnant: *Lorsqu'un poste devient vacant, la préférence est accordée à l'employé régulier qui a le plus d'ancienneté à la condition qu'il possède les qualifications requises par l'employeur et puisse satisfaire aux exigences normales du poste à combler ;*

ATTENDU QUE selon le paragraphe précédent, madame Dorice Morin ne présente aucun intérêt pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe/coordonnatrice des services administratifs et que madame Monette Briand préfère demeurer au poste de secrétaire/réceptionniste qu'elle occupe présentement ;

ATTENDU QUE la partie syndicale ne s'objecte pas à ce que lesdits postes soient comblés par les personnes occupant présentement ces postes et ce, tout en respectant l'article 4 de la Politique de travail ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons procède à l'embauche de:

- Madame Dorice Morin à titre d'agente administrative, poste syndiqué, effectif à partir du 12 mars 2018 ;
- Madame Mélissa Castilloux Allain à titre de secrétaire-trésorière adjointe, poste syndiqué, effectif à partir du 18 juin 2018 et à titre de secrétaire-trésorière adj./coordonnatrice des services administratifs, poste cadre, effectif à partir du 12 novembre 2018 ;

- Madame Monette Briand à titre de secrétaire/réceptionniste, poste syndiqué, au Point de services de Gascons effectif à partir du 30 avril 2018 ;
- Madame Geneviève Legault à titre de préposée à la perception et taxation, poste syndiqué, à partir du 13 juin 2018 ;

QUE lesdites personnes embauchées ont une période de probation de six(6) mois débutant à la date effective énumérée ci-dessus ;

QUE les salaires et bénéfices marginaux seront déterminés à la signature de la convention collective et à la signature de l'entente de travail du personnel cadre et ce, rétroactifs à la date effective d'occupation du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-555 **RÉPARATIONS ET PAVAGES** **DES TRAVERSES DE CHEMINS DE FER**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la directrice générale à faire parvenir à la Société des chemins de fer une demande d'autorisation pour les réparations et pavages des traverses des chemins de fer situées sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-556 **BORDURE MAISON LEGRAND**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons place une bordure près du fossé derrière la Maison LeGrand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-557 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 20h48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe